

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 282

présenté par

M. Descoeur, M. Minot, Mme Frédérique Meunier, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Louwagie,
Mme Corneloup, Mme Petex-Levet et Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.